



26 juin 2014

(14-3682)

Page: 1/1

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE
DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

**COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TERRITOIRE DOUANIER
DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU**

La communication ci-après, datée du 24 juin 2014 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée au nom du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu pour l'information des Membres.

Conformément à la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/36-WT/L/911), le Comité préparatoire de la facilitation des échanges (ci-après dénommé le "Comité préparatoire"), qui relève du Conseil général, aura, entre autres fonctions, celle de recevoir les notifications des engagements de la catégorie A présentées par les Membres au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (ci-après dénommé l'"Accord").

Compte tenu de ce qui précède, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a l'honneur d'informer le Comité préparatoire qu'il désigne, par la présente communication, toutes les dispositions des articles 1^{er} à 12 de l'Accord (annexé à la Décision ministérielle susmentionnée) comme relevant de la catégorie A pour mise en œuvre intégrale à l'entrée en vigueur de l'Accord.
